

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION N°2

- 3.2.2 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
F. Audabiac

Echelle: 1/2000°

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 15/01/2004
Arrêt du projet par D.C.M. du 27/07/2011
Approbation par D.C.M. du 19/02/2013

Mairie de Lussan

Place du Château
30580 Lussan
Tel. 04.66.72.90.58
Fax. 04.66.72.92.46
mairie-de-lussan@wanadoo.fr

Urba.pro
Urbanisme et projets

15 Rue Jules Vallés
Résidence le Saint-Marc
34200 SETS
Tel. 04.67.53.73.45
Fax. 04.67.58.37.31
urba.pro@groupetamo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- +— Limite communale
- Limite de zone
- - - Limite de secteur
- ⊗ Changement de destination des bâtiments agricoles autorisé en application de l'article R123-12.2° du code de l'urbanisme
- ⊠ Emplacements réservés
- ⊙ Espaces boisés classés
- ★ Application de l'article L123-1-5.7° du code de l'urbanisme
Protection patrimoniale et paysagère
1. Parc urbain 2. Hale bocagère 3. Capitelte Chastagner 4. Four à pain
- ◇◇◇ Périimètre de ZAD des Cadenas
- ⊘ Zone de nuisances liées à l'activité agricole bergerie - Rayon de 50m inconstructible en application du règlement sanitaire départemental
- ⊘ Application de l'article L111-1.4° du code de l'urbanisme - Zone non aedificandi
Marges de recul de 75m par rapport à l'axe de la RD6
Marges de recul de 35m par rapport à l'axe de la RD6 (Cf. étude entrée de ville)
- - - Application du schéma routier départemental SRD Recul obligatoire des constructions hors agglomération et depuis l'axe de la voie
RD6 Catégorie 1. 35m RD979 Catégorie 2. 25m
RD37 Catégorie 3. 15m RD143-144-259-406-643-787 Catégorie 4. 15m
- ⊘ Zones inondables - Débordements des cours d'eau
- ⊘ Zones de francs-bords - Erosion des berges
Reculs de 20m de part et d'autres des berges des ruisseaux ou valats de Font-Diguet, de Merderis, de l'Aiguillon, d'Algues Vives, des Deros, d'Avéque et de la Lègue
Reculs de 10m de part et d'autres des berges des autres cours d'eau
- Protection de la ressource en eaux
Captage de la Font de Prat - Arrêté DUP du 30/06/1979
Captage des Yvernières (Goudargues) - Arrêté DUP du 18/10/1996
Forage de la Lègue - Rapport hydrogéologue 17/01/2011 - DUP en cours
- ⊘ Périimètre de protection immédiate (et satellite)
- ⊘ Périimètre de protection rapprochée
- ⊘ Périimètre de protection éloignée

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone urbaine à forte densité
Uay		Secteur avec assainissement autonome
Uayl		Secteur avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lègue*
Ub		Zone urbaine de densité moyenne
Uby		Secteur avec assainissement autonome
Ubyl		Secteur avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lègue*
Ue		Zone urbaine à vocation d'activités économiques
Ueyl		Secteur d'activités économiques isolées avec assainissement autonome et de protection du forage de la Lègue*
Us		Zone urbaine dédiée aux activités de services
1AU		Zone d'urbanisation future à long terme après modification du P.L.U.
A		Zone agricole à protéger en raison de la valeur économique des sols
Al		Secteur de protection du forage de la Lègue*
Ap		Secteur agricole paysager
ApI		Secteur agricole paysager et de protection du forage de la Lègue*
N		Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites et du paysage
Nj		Secteur d'espace vert à préserver
Ni		Secteur de protection du forage de la Lègue*
Ns		Secteur d'équipements sportifs et de loisirs
Nx		Secteur de protection des stations d'épurations

* Pour les secteurs de protection du forage de la Lègue, les numéros 1 à 3 font référence aux prescriptions des différents périmètres de protections (pp). A savoir : 11 pp immédiate, 12 pp rapprochée, 13 pp éloignée.

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Élargissement de 2m de la voie - Lussan	80m²	-	Commune
C2	Agrandissement Place André Gide - Lussan	40m²	-	Commune
C3	Élargissement de la rue des Mûriers - Lussan	20m²	-	Commune
C4	Création d'un équipement de sports et loisirs - Lussan Viet	345m²	-	Commune
C5	Création d'un espace public - Venétras	255m²	8m	Commune
C6	Élargissement d'une voie - Beth	545m²	8m	Commune
C7	Création d'un espace public - Lauron	710m²	8m	Commune
C8	Élargissement d'une voie - Lauron	465m²	8m	Commune
C9	Élargissement de voie et aménagement carrefour - Prade	1240m²	8m	Commune

